



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

PLAN TABAC 2023-2025



DOSSIER DE PRESSE • DÉCEMBRE 2022

Édito



En 2020 les services douaniers ont saisi 284,5 tonnes de tabac, 402 tonnes en 2021 et déjà plus de 600 tonnes sur les 10 premiers mois de l'année 2022. Ces chiffres, corroborés par d'autres, confirment l'explosion ces dernières années des trafics illicites de produits du tabac sur l'ensemble du territoire national, reposant sur des organisations de fraude protéiformes :

- de petits groupes agiles déployant de nombreux trafics de faible ampleur, nourris le plus souvent par l'accès facile à des produits à fiscalité moindre dans des États voisins de la France
- d'importants réseaux transnationaux, sophistiqués et très organisés.

De véritables chaînes parallèles de distribution se sont ainsi constituées et sont à l'origine de ventes illégales, en gros comme au détail, de ventes sur Internet et les réseaux sociaux qui menacent la santé de tous les publics, notamment des mineurs, ou encore de nombreux points de vente à la sauvette.

Ces points de vente, véritables « points de deal », provoquent des nuisances, ainsi que des menaces à la sécurité et à l'ordre public.

La lutte contre la contrebande et le commerce illicite des produits du tabac, pour laquelle la douane est la cheffe de file au niveau interministériel, sert notre politique de santé publique, s'inscrit dans la protection du monopole de vente au détail des buralistes, ainsi que dans la lutte contre la fraude aux finances publiques.

Ce nouveau plan d'action 2023-2025 vise à adapter la riposte douanière à l'ampleur inédite prise par le marché parallèle du tabac, en profitant de l'impulsion donnée par le contrat pluriannuel de la douane, qui permettra d'affecter 300 agents supplémentaires sur la lutte contre la fraude d'ici 2025. Il mobilise tous les leviers disponibles pour passer à la vitesse supérieure la réponse des services de l'État, en alignant, à chaque fois que cela se justifie, les moyens sur ceux investis dans la lutte contre les trafics de stupéfiants.

Pour détecter mieux et plus vite ces trafics, les capteurs de la douane seront renforcés et de nouvelles sources d'information seront exploitées. Parmi les mesures phares, des scanners supplémentaires seront acquis pour un montant total de 45 millions d'euros et positionnés sur les routes de la contrebande du tabac et dans les entrepôts du e-commerce. Les laboratoires des finances réaliseront un profilage chimique systématique des saisies les plus importantes. La présence sera aussi renforcée sur les réseaux sociaux avec la poursuite de l'expérimentation du webscrapping et la création d'équipes d'enquête cyber dans les directions territoriales. Les contrôles douaniers viseront davantage les précurseurs des produits du tabac et les matériels nécessaires à la création, sur le territoire, d'usines clandestines de fabrication de cigarettes.

Pour intervenir, démanteler les réseaux et dissuader les trafiquants et revendeurs, les interventions douanières seront renforcées sur tout le territoire, en partenariat avec les forces de l'ordre. Dans les neuf principaux bassins de trafics identifiés, des groupes de lutte anti trafic de tabacs capables de mener des opérations coup de poing et des enquêtes au long cours seront constitués. Les sanctions seront aussi renforcées contre l'achat de cigarettes à la sauvette et les épiceries de nuit qui commercialisent illégalement, parfois en grandes quantités, des produits du tabac.

Pour punir les trafiquants, ce plan prévoit enfin le lancement avec le Garde des Sceaux d'une réflexion sur le renforcement des sanctions délictuelles. La peine complémentaire d'interdiction du territoire français (ITF) sera étendue aux trafics douaniers, notamment le tabac. Les peines de prison seront également augmentées pour la production ou la fabrication frauduleuse de tabacs manufacturés, et pour la vente au détail sans qualité de débitant.

Une partie des mesures amorcées avec le plan d'action 2020-2022 ont déjà fait la preuve de leur pertinence, et seront maintenues et complétées par de nouvelles mesures fortes.

Avec ce plan, je fixe à la douane un objectif clair, celui d'interrompre la fuite en avant du marché parallèle d'ici 2025.

Gabriel ATTAL

Sommaire

006
QUATRE ENGAGEMENTS



010
SEPT MESURES PHARES



020
CHIFFRES CLÉS



022
AFFAIRES MARQUANTES





LES QUATRE ENGAGEMENTS

- 1 MOBILISER LE RENSEIGNEMENT DOUANIER
- 2 ADAPTER LA RIPOSTE DOUANIÈRE À LA MENACE
- 3 MODIFIER LE CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE FACE À L'INTENSITÉ DE LA MENACE
- 4 COMMUNIQUER SUR LE SUIVI DES 68 MESURES

Engagement 1

MOBILISER LE RENSEIGNEMENT DOUANIER : 3 OBJECTIFS

1 CONNAÎTRE ET CARTOGRAPHIER LES RÉSEAUX

- > prioriser l'identification des réseaux de trafic organisé et des usines de fabrication clandestines de produits du tabac, en France comme à l'étranger
- > structurer le renseignement douanier en matière de tabac



2 DÉTECTER LES TRAFICS

- > suivre les précurseurs des produits du tabac manufacturé
- > améliorer les capacités de détection et de contrôle de la DGDDI
- > mobiliser plus activement le réseau international de la douane française sur la menace en matière de tabac
- > diversifier les capacités de renseignement de la DGDDI
- > adapter les dispositifs de ciblage de la douane aux enjeux liés aux trafics de produits du tabac

3 ANALYSER LE MARCHÉ PARALLÈLE

- > améliorer les capacités d'analyse et de profilage des saisies de tabac
- > enrichir les sources de renseignement analytique des services douaniers
- > coopérer avec l'ANSES pour la réalisation d'une analyse toxicologique des produits du tabac de fraude saisis
- > développer des capacités de profilage chimique et d'analyse scientifique des tabacs saisis

Engagement 2

INTENSIFIER LA RIPOSTE DOUANIÈRE : 3 OBJECTIFS

1 INTENSIFIER LES CONTRÔLES & OPTIMISER L'ORGANISATION

- > mettre en place des méthodes de travail pour une riposte opérationnelle globale aux réseaux de trafics de tabacs
- > structuration d'un réseaux local de lutte contre la fraude sur Internet dit «Cybertabac», dans le cadre d'une stratégie nationale
- > intensifier les contrôles sur les vecteurs porteurs, ainsi que sur les réseaux de distribution
- > mieux exploiter le volet financier des affaires liées aux trafics de produits du tabac, et lutter contre l'économie clandestine tirée de ces trafics
- > créer des groupes de lutte anti-trafics de tabac (GLATT) dans les bassins de fraude prioritaires

2 PILOTER L'ACTION INTERMINISTÉRIELLE

- > renforcer la coopération interministérielle (services du ministère de l'intérieur et de police municipale)
- > poursuivre le travail et la collaboration avec le réseau des buralistes
- > mobiliser pleinement les groupes interministériels de recherche (GIR) dans la lutte contre les trafics illicites de tabacs

3 RENFORCER LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

- > renforcer l'implication française dans les travaux menés par la Commission et les agences européennes
- > étendre et approfondir la coopération avec les partenaires européens de la France



Engagement 3

MODIFIER LE CADRE JURIDIQUE & POLITIQUE FACE À L'INTENSITÉ DE LA MENACE : 3 OBJECTIFS

1 DÉFENDRE LA POSITION FRANÇAISE ACTIVE AU NIVEAU EUROPÉEN

- > contribuer à l'élaboration de politiques européennes ambitieuses en matière de lutte contre les trafics illicites de tabacs
- > défendre une réglementation fiscale plus restrictive sur le tabac

2 ADAPTER LA RÉGLEMENTATION & LA RÉPONSE PÉNALE

- > faire évoluer les pouvoirs d'enquête douanière
- > défendre une adaptation des sanctions encourues à l'intensité de la menace

3 ADAPTER LA POLITIQUE CONTENTIEUSE DE LA DOUANE

- > intensifier la collaboration avec les parquets pour une réponse pénale mieux adaptée
- > s'assurer de la complémentarité des sanctions douanières, pénales et administratives
- > durcir la répression des trafics

Engagement 4

COMMUNIQUER SUR LE SUIVI DES 68 MESURES : 2 OBJECTIFS

1 AMÉLIORER LES COMMUNICATIONS INTERNE & EXTERNE DE LA DOUANE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES TRAFICS

- > améliorer la communication interne
- > améliorer la communication externe

2 PILOTER & VALORISER





LES SEPT MESURES PHARES

- 1 Déploiement de nouveaux moyens de détection et expérimentation de dispositifs de détection et d'analyse innovants
- 2 Création de groupes de lutte anti-trafics de tabac (GLATT) dans les bassins de fraude prioritaires
- 3 Structuration d'un réseau local de lutte contre la fraude sur Internet dit « Cybertabac », dans le cadre d'une stratégie nationale
- 4 Déployer les outils de la douane scientifique contre le tabac
- 5 Mesurer l'ampleur du marché parallèle
- 6 Quantifier l'apport de la lutte contre les trafics pour la santé publique
- 7 Inclusion de la composante aéromaritime de la douane dans la lutte contre les trafics de tabac

LES NOUVELLES MESURES PHARES DU PLAN TABAC

La présente fiche propose une présentation détaillée de sept actions phares, parmi les plus innovantes, du nouveau plan d'action national de lutte contre les trafics illicites de produits du tabac.

1 DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX MOYENS DE DÉTECTION ET EXPÉRIMENTATION DE DISPOSITIFS DE DÉTECTION ET D'ANALYSE D'IMAGES INNOVANTS

L'importante croissance des flux logistiques résultant de la mondialisation a été exploitée par les organisations criminelles. Ce sont les plateformes logistiques, en particulier les ports et les aéroports (notamment au travers de leurs activités de fret express), qui sont les plus touchées. Elles sont parmi les principaux points de vulnérabilité en matière de trafics de tabacs. La présente fiche consiste en une présentation des principaux moyens de détection que la DGDDI prévoit de déployer pour les besoins de la lutte contre le trafic de tabacs : les moyens canins de détection spécialisés, le déploiement de camionnettes scanners dans les ports et sur les axes routiers et l'expérimentation de scanners industriels destinés à renforcer les contrôles dans les centres de fret express et postal.

1. Le renforcement des effectifs canins de la DGDDI

La douane dispose actuellement de 25 équipes maître de chien dédiées à la lutte contre le trafic de tabac, réparties sur une vingtaine de directions régionales. Leur déploiement sera progressivement renforcé dans les années à venir.



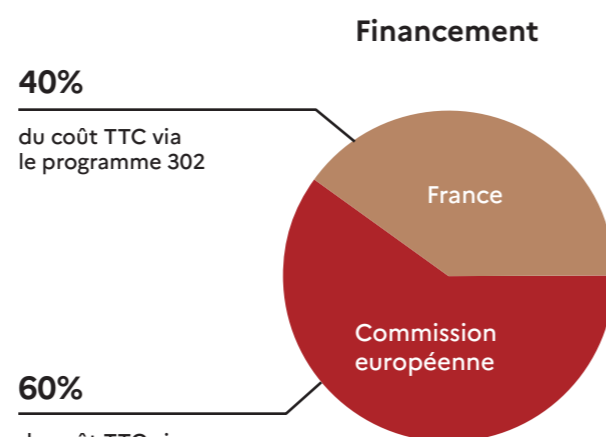
2. Le déploiement de camionnettes scanners dans les ports sur les axes routiers les plus importants

La douane fait le choix novateur de l'acquisition de matériels de détection non intrusive : des camionnettes scanners dites « backscatters ». Il s'agit de scanners mobiles à rayons X polyvalents, maniables et flexibles.

Ils permettent de contrôler tout type de véhicules en 60 secondes. Ils disposent d'un grand rayon d'action

et offrent aux services douaniers de nombreux scénarios de contrôles tant dans les ports que sur les axes routiers et autoroutiers.

A compter de 2024, dans une première phase de déploiement, une dizaine de camionnettes scanners seront déployées dans les principaux ports français métropolitains et ultra-marins.



60 secondes
Temps de contrôle d'un chargement

3. La recherche et le développement en matière de détection pour les centres postaux et de fret express

Le développement du fret postal et express, notamment stimulé par l'essor du commerce électronique, continue de faire bondir les flux déclaratifs. Sur l'ensemble du fret postal, il devrait ainsi passer de 35 à 350 millions de déclarations dans les années à venir. Or, il s'agit d'un vecteur de fraude de plus en plus dynamique pour les trafics de tabacs, alors que l'achat et la vente de tabacs sur internet sont strictement interdits en France. La douane a donc choisi de mener un projet de recherche et développement sur un outil de détection qui repose sur deux volets :

- > un matériel de détection non intrusive de type scanner, qui pourrait être intégré dans la chaîne logistique ;
- > un logiciel d'analyse d'images automatisé visant à détecter des marchandises de fraude. Ce logiciel devrait ainsi permettre de détecter plus facilement la présence de produits du tabac dans les envois commerciaux.



2 CRÉATION DE GROUPES DE LUTTE ANTI-TRAFFICS DE TABAC (GLATT) DANS LES BASSINS DE FRAUDE PRIORITAIRES

Les groupes de lutte anti-traffics de tabacs (GLATT) seront des taskforces transversales visant la mobilisation de l'ensemble des services douaniers d'une même circonscription douanière, intéressés par les trafics de tabac au niveau local. Ces structures s'inspirent de la réussite du groupe de recherche et d'intervention contre les trafics de tabac (GRITT), mis en place à Lyon (voir encadré).

D'autres directions régionales des douanes, comme Nantes et Bordeaux, se sont engagées à reproduire le même schéma organisationnel qui a prouvé son efficacité. Ils seront, à terme, déployés dans les métropoles les plus touchées par les trafics de tabac et cigarettes (notamment Paris, Lille, Toulouse ou Marseille)

Cette extension part notamment du constat que les brigades des douanes et les services opérationnels du renseignement douanier sont majoritairement organisés pour la surveillance des axes routiers et le contrôle des plateformes logistiques (notamment portuaire, aéroportuaire et de fret express et postal) et que leurs méthodes de travail ne sont pas toujours adaptées à la lutte contre les trafics en milieu urbain.

Les GLATT visent donc, en optimisant l'organisation des services douaniers, à formaliser un ensemble de méthodes de travail permettant de donner des

suites opérationnelles à des renseignements recueillis par des services douaniers, suite à une enquête (par exemple sur des offres de ventes en ligne), ou en bien issus d'autres sources (ex : signalements de buralistes, transmission d'informations issues des services de police etc.).

La reproduction de ce modèle consiste, notamment, dans la déclinaison de techniques de pilotage et d'investigation concrètes, développées par le GRITT : réunions et planification opérationnelles, développement d'un réseau de partenaires douaniers et non douaniers (police/gendarmerie, unités d'intervention pour les cibles sensibles, magistrats, buralistes, référents sûreté chez les expressistes ou le réseau postal, etc.).

L'objectif poursuivi est ainsi de :

- **mobiliser** des services dédiés dans la lutte contre les trafics de produits du tabac au niveau local ;
- **densifier** la lutte contre les réseaux de trafics de tabac dans les environnements urbains les plus vulnérables à l'expansion des trafics ;
- **donner des suites opérationnelles** adaptées à l'amélioration et à la densification de la collecte, de l'enrichissement et de l'exploitation du renseignement

douanier qui est le premier pilier du plan d'action national de lutte contre les trafics illicites de tabac ;

- **poursuivre** l'objectif de démantèlement des réseaux de trafiquants et non de la seule saisie des marchandises transitant par un vecteur logistique donné ;
- **positionner** des services douaniers locaux en tant que partenaires réactifs et décisifs pour l'autorité judiciaire, les services répressifs et les préfetures dans la lutte contre les trafics de tabac.

Ce positionnement permettra également de multiplier des opérations conjointes dites « coup de poing ».



Présentation du modèle du groupe de recherche et d'intervention contre les trafics de tabac (GRITT), précurseur des GLATT

Le Groupe de recherche et d'intervention contre les trafics de tabac (GRITT) a été créé en février 2021 au sein de la direction régionale des douanes de Lyon. Il mobilise des agents issus de différents services douaniers : brigades et bureau de douane, service d'enquête, cellule de renseignement et de pilotage des contrôles notamment.

Le groupe collecte, enrichit et traite du renseignement local en matière de trafics de tabacs. Des personnels ressources d'autres services viennent renforcer ponctuellement le GRITT lorsqu'une phase opérationnelle le nécessite.

Cette collecte de renseignement repose à la fois sur des capteurs douaniers (constatations des services, informations issues du réseau des buralistes, de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) et des capteurs non douaniers (renseignement institutionnel, commissariats, renseignement territorial).



DÉMANTÈLEMENT D'UN ENTREPÔT DE STOCKAGE ET D'UN RÉSEAU DE TRAFIQUANTS

Une enquête menée par le groupe a permis d'identifier un entrepôt de stockage de cigarettes en périphérie de Lyon. Sa mise sous surveillance et la visite domiciliaire réalisée avec l'appui du RAID, ont conduit à l'interpellation de trois individus et à la saisie de 19 tonnes de cigarettes, d'une arme, et de 150 905 € en liquide. Cette opération a permis le démantèlement d'un réseau international de trafics de cigarettes de contrebande, prolongé par l'action du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) de Lyon. Des analystes d'Europol ont également participé aux investigations. L'information judiciaire, confiée à un juge d'instruction de la JIRS de Lyon, a permis l'arrestation de 11 suspects et la saisie de plus d'un million d'euros.



DÉMANTÈLEMENT D'UN TRAFIC LOCAL DE TABAC A NARGUILÉ ET SAISIE D'ARMES À FEU

Suite à un signalement provenant de Cyberdouane (DNRED), les équipes du GRITT ont mené une enquête sur un trafiquant présumé de tabac à narguilé. Suite à des surveillances, les opérations du GRITT ont permis de saisir plusieurs dizaines de kilos de tabac à narguilé répartis dans plusieurs domiciles, 103 paquets de cigarettes, un pistolet automatique calibre 7X65 sans numéro de série, un fusil de chasse et 38 cartouches calibre 12 volés, une cartouche de calibre 7,62 type kalachnikov, des éléments démontrant l'activité commerciale de trafic (terminal de paiement, une plastifieuse de tabac à narguilé, une compteuse à billets, 26 745 € en liquide), deux louis d'or, un véhicule BMW M5 d'une valeur de 58 000 € TTC, des chèques vacances contrefaisants ainsi que des articles de luxe également contrefaisants.

3 STRUCTURATION D'UN RÉSEAU LOCAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE SUR INTERNET DIT « CYBERTABAC », DANS LE CADRE D'UNE STRATÉGIE NATIONALE

La vente illégale de produits du tabac se développe sur Internet. Le plus souvent d'une intensité relativement faible et circonscrits à une zone territoriale généralement peu étendue, ces trafics n'en sont pas moins profitables à leurs auteurs, et appellent une réponse adaptée et ferme de la part des services douaniers territorialement compétents.



Un service national rattaché à la DNRED, Cyberdouane, est spécialisé dans la traque de la grande fraude douanière menée sur internet (Cyberdouane est à l'origine du démantèlement, au cours des dernières années, de trois des plus importantes plateformes francophones de trafics illicites menés sur le Darknet). Or, la traque des trafics locaux en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, doit être amplifiée.

Dans cet objectif, et depuis 2020, la douane expérimente la déconcentration d'un réseau de douaniers actifs sur le volet CYBER pour traquer les trafics, et prioritairement les trafics de tabacs. Cette expérimentation a confirmé, dans plusieurs circonscriptions régionales, l'intérêt de la démarche.

Forte de cette expérience, la douane investit dans le déploiement d'un réseau cyber déconcentré. Ce réseau sera déployé progressivement dans une dizaine d'implantations prioritaires, choisies en raison de l'intensité des trafics de tabac sur le vecteur internet et réseaux sociaux.

Ce déploiement consistera en la formation de personnels douaniers au sein des directions régionales



DÉMANTÈLEMENT D'UN RÉSEAU DE TRAFIC DE TABACS ET DE CONTREFAÇONS PAR LES SERVICES DOUANIERS DE DUNKERQUE

Suite à une fiche Stop trafic tabacs reçue en mai 2020 par la direction régionale des douanes de Dunkerque, une enquête a été réalisée afin d'identifier le gestionnaire d'une page Facebook. Celle-ci proposait à la vente, des contrefaçons, des produits du tabac et des armes dans la région Dunkerquoise. En lien avec l'antenne DNRED de Calais et Cyberdouane, les investigations menées par la référente cyber locale, assistée de la brigade de Dunkerque, ont permis d'identifier les principaux protagonistes dans le cadre d'une « enquête sous pseudonyme ». La visite domiciliaire simultanée des domiciles identifiés a permis de saisir plus de 2000 articles de contrefaçon pour une valeur de 289 175 €, près de 2000 paquets de cigarettes pour une valeur de 20 659 €, 21 pistolets à impulsion électrique de type tasers et 5000 € en liquide. Ces investigations ont permis de reconstituer la vente, selon la procédure douanière dite des « échappées », de 6 500 articles de contrefaçons pour une valeur de 1 561 451 €.

des douanes et droits indirects, et leur dotation en matériel dédié. Il interviendra en coordination avec les Groupes locaux d'action anti-trafics de tabacs (GLATT).



4 DÉPLOYER LES OUTILS DE LA DOUANE SCIENTIFIQUE CONTRE LE TABAC

A l'occasion de leurs actions de lutte contre la fraude, les services douaniers opèrent de très nombreuses saisies de divers produits du tabac (402,1 tonnes en 2021 et 600,7 tonnes sur les 10 premiers mois 2022).

Pour les produits du tabac manufacturé achetés dans d'autres Etats membres de l'Union européenne, un dispositif de traçabilité permet d'identifier, jusqu'au dernier point de vente, l'origine du tabac saisi. A contrario, pour les produits en provenance de pays tiers, ou pour ceux qui ont été produits frauduleusement en dehors du circuit légal, ce traçage n'est pas possible. Or, dans un nombre important de cas, il peut être difficile de distinguer l'origine de plusieurs produits du tabac de fraude par la simple analyse visuelle de leur conditionnement.

Ainsi, pour mieux analyser les tabacs saisis et les courants de fraude, la douane tire profit des compétences du Service commun des laboratoires Douane/DGCCRF (SCL), et notamment du laboratoire de Marseille (L13) qui est le laboratoire national de référence en matière de produits du tabac saisis. L'ensemble des analyses réalisées vient alimenter une base de données nationale, ANATAB.

Il n'est pas possible, aujourd'hui, de faire facilement des liens entre les différentes saisies dans le stock de données disponibles. La douane va donc investir dans les capacités d'analyse et notamment de « profilage », c'est-à-dire d'analyse approfondie et de mise en relation des différents types de tabacs saisis les uns avec les autres pour déterminer des schémas de fraude.

Les objectifs de cette action seront donc :

- de dynamiser la collecte, l'envoi, l'analyse et l'exploitation des informations tirées de ces analyses de la part des services douaniers ;
- mais aussi d'améliorer la capacité d'analyse des courants de fraude par la douane, en traçant mieux les flux de tabacs illicites, et ainsi faciliter le travail de lutte contre la fraude des effectifs douaniers.

Cette action participera au saut technologique de la LCF tabac, par ailleurs également porté par le déploiement de nouveaux scanners et de nouveaux dispositifs d'analyse des images et des données programmées.



5 MESURER L'AMPLEUR DU MARCHÉ PARALLÈLE

Comme tout marché parallèle, celui des produits du tabac est particulièrement complexe à analyser et à quantifier avec précision. Depuis 2018, aucune étude publique récurrente visant à approfondir le niveau d'analyse publique de ce marché parallèle n'a été menée.

En effet, la dernière étude produite, intitulée « approvisionnement en tabac : lieux d'achats sollicités par les fumeurs » (ATLAS), a été réalisée en 2018 par l'Office français des drogues et des tendances addictives (OFDT), sur demande de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Or, le développement d'une capacité publique souveraine d'estimation et d'analyse du marché parallèle des produits du tabac est nécessaire.

La DGDDI va agir sur deux volets :

- engager les travaux en partenariat avec la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) pour améliorer le niveau de compréhension, d'analyse, ainsi que l'estimation du marché parallèle de produits du tabac ;
- intégrer des membres de la société civile dans le processus d'analyse et d'estimation du marché parallèle de tabacs, notamment par l'intermédiaire du Conseil scientifique de la douane.



6 QUANTIFIER L'APPORT DE LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

En complément des efforts déployés pour développer les capacités d'analyse criminologique, économique et sociale du marché parallèle de tabac en France, il importe de doter la puissance publique d'un avis éclairé et indépendant sur la différence toxicologique entre les produits authentiques disponibles dans le commerce d'une part, et les produits irriguant le marché illicite d'autre part. Il s'agira donc de nouer un

partenariat avec l'ANSES et le ministère de la santé, afin que la douane lui fournisse des échantillons lui permettant de générer une analyse toxicologique complète, pour pouvoir mieux cerner les enjeux de santé publique issus de ces trafics. Cette meilleure maîtrise permettra une communication publique argumentée en la matière et améliorera le niveau de connaissance douanière des marchandises de fraude.

7 INCLUSION DE LA COMPOSANTE AÉROMARITIME DE LA DOUANE DANS LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS DE TABACS

La direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD), qui exerce des missions liées à l'action de l'État en mer (AEM) et de la surveillance côtière, est un acteur douanier désormais pleinement impliqué dans la lutte contre les trafics illicites de tabacs. En effet, plusieurs types de contrôle (notamment des plaisanciers ou du bâtiment de certains navires commerciaux) et plusieurs techniques de contrebande (par exemple la dissimulation dans les parties techniques, ou la fraude à l'avitaillement de pêche ou de croisière) peuvent relever du périmètre de la mission des garde-côtes.

Ainsi, le plan d'action national prévoit une déclinaison dédiée, à la DNGCD, relative à l'action de cette direction contre la contrebande, la fraude menée par l'équipage des navires, et les divers types de fraude à l'avitaillement pour intégrer pleinement la composante aéromaritime douanière dans la lutte contre les trafics illicites de tabac.



EXEMPLE DE SAISIE SUR LE VECTEUR AÉROMARITIME

En avril 2022, la brigade de surveillance extérieure de Marseille Port et la brigade navique de garde-côtes de Port-de-Bouc et de Sainte-Maxime ont réalisé une saisie importante lors de la visite d'un navire de commerce à Martigues. La fouille minutieuse du navire a permis aux techniciens des deux brigades de saisir, dans une trappe présente dans la cheminée du navire, 1624 cartouches de cigarettes soit 324,8 kg.



INFOGRAPHIE DES RÉSULTATS

10 premiers mois de 2022

Chiffres généraux

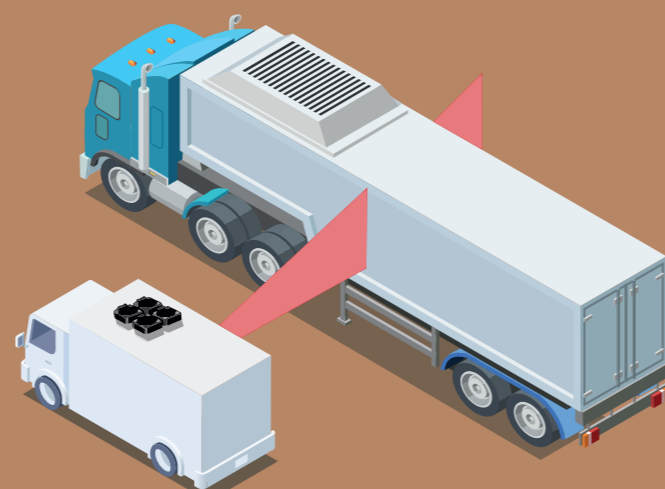
68

mesures
du plan tabac



45 M €

d'investissements
sur des équipements de détection

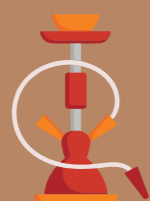


600,7 t

de tabacs saisis
(402 tonnes en 2021)

39,5 t

de tabac
à narguilé



446,8 t

de cigarettes

113 t

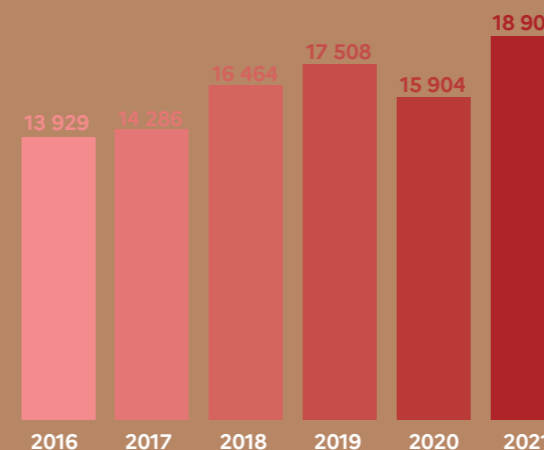
d'autres tabacs
(bruts, à mâcher, à priser)



1,1 t

de cigares

Chiffres généraux



Historique des résultats contentieux



14 297

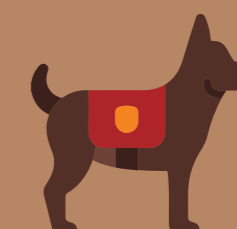
constatations

soit 47 infractions constatées/jour
par les services



74 414

missions
consacrées à la lutte contre
les trafics de tabac
soit 750 000 h travaillées



25

EMC
anti-tabac
déployés
en France

Focus Vente de tabac sur Internet

11,3 t

saisies
sur le fret
express & postal



2 659

constatations

66

dossiers
d'initiative proposés
par Cyberdouane



2022

AFFAIRES MARQUANTES

JANVIER

— **29 janvier** : Les douaniers de Laon saisissent une tonne de tabac à chicha

FÉVRIER

— **14 février** : les agents de la brigade d'Amiens contrôlent un ensemble routier dans lequel ils saisissent 380 000 paquets de cigarettes, soit 7,6 tonnes de tabac

— **15 février** : découverte de 7,2 tonnes de tabac dissimulé sous des palettes d'orange par la brigade de Perpignan



MARS

— **3 mars** : les douaniers du GRITT de Lyon, avec l'appui du RAID, saisissent 19 tonnes de cigarettes dans un entrepôt de l'agglomération lyonnaise

— **14 mars** : la brigade de Nancy saisit 16,74 tonnes de tabac non facturé sans justificatifs

— **15 mars** : le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) démantèle une organisation criminelle spécialisée dans les cigarettes de contrefaçon. Lors de cette opération réalisée avec l'appui d'Europol, 11 individus sont arrêtés, 2,5 tonnes de tabacs sont saisies



— **26 mars** : saisie de 1160 kilos de tabac à chiquer de contrebande par la brigade des douanes de Laon dans un véhicule utilitaire

MAI



— **12 mai** : suite à la découverte de 500 kilos dans un véhicule utilitaire par les douaniers d'Aunay-sous-Bois, les douaniers découvrent près de 8 tonnes de tabac dans un entrepôt de stockage

— **31 mai** : la brigade de Lons-le-Saunier saisit 10 tonnes de cigarettes destinées à alimenter la région Lyonnaise



JUIN

— **18 juin** : suite au contrôle d'un véhicule puis d'un entrepôt de stockage, la brigade de Marne-la-Vallée saisit près de 9 tonnes de tabac

— **20 juin** : lors d'un contrôle conjoint, les brigades de Saint-Étienne et de Clermont-Ferrand saisissent 13,6 tonnes de cigarettes



AOÛT

— **Entre le 2 et le 4 août** : les douaniers de Dunkerque saisissent en 48 heures 14 tonnes de tabac destiné au Royaume-Uni

— **5 août** : saisie de 2,8 tonnes de cigarettes par les douaniers de Reims dans deux fourgons



SEPTEMBRE

— **3 septembre** : les brigades d'Aunay-sous-Bois et de Rungis découvrent, dans un entrepôt de Poigny (77), 28 machines manifestement destinées à la mise en place d'une ligne de production clandestine de cigarettes. Il s'agit de la 2^e usine de fabrication clandestine démantelée sur le territoire français

— **11 septembre** : les douaniers d'Orly saisissent près de 5 500 cartouches de cigarettes, soit plus d'une tonne de tabac sur des passagers en provenance du Caire



OCTOBRE

— En 10 jours, les brigades des douanes de Cerdagne saisissent près de 1 200 cartouches de cigarettes

— **26 octobre** : les douaniers de Cambrai contrôlent un fourgon dans lequel ils découvrent 1,8 tonnes de cigarettes

NOVEMBRE

— **19 novembre** : saisie de 158 cartouches de cigarettes par la brigade des douanes de Montauban lors du contrôle d'un autocar assurant une liaison régulière Toulouse-Paris

— **23 novembre** : saisie de 476 kg de tabacs et interpellation de 19 personnes sur le vol Amman-Beauvais, par les services de la direction régionale des douanes d'Amiens



— **25 novembre** : jusqu'à 7 ans de prison et un million d'euros d'amende douanière prononcés contre un réseau de contrebandiers bulgares jugés à Bordeaux suite à une enquête du SEJF en cosaisine avec la gendarmerie



17/03/08
652 cartouches
550 Nattes
-
EMC
LAB

INFOS DOUANE SERVICE

0 800 94 40 40



**Direction générale
des douanes et droits indirects**

11, rue des deux Communes
93558 Montreuil Cedex

